



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

G/CX-803

4 septembre 2012

CX 4/90.1 (7^{ème})

**Invitation à la septième session du
GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL SUR L'ALIMENTATION ANIMALE**

Berne, Suisse, 4-8 février 2013

Prière de répondre avant le 4 janvier 2013

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé ont l'honneur d'adresser une invitation à participer à la session précitée, qui se tiendra au Kursaal, Kornhausstrasse 3, 3000 Berne 25, à l'aimable invitation du Gouvernement de la Suisse. La séance d'ouverture est fixée au lundi 4 février 2013 à 9 heures. Les formalités d'enregistrement auront lieu le dimanche 3 février 2013 de 8 heures à 16 heures et le lundi 4 février 2013, à partir de 8 heures. Le groupe de travail physique sur le projet de Directives sur l'application de l'évaluation des risques en matière d'aliments pour animaux se réunira le dimanche 3 février 2013 à partir de 9 heures au même endroit.

La session, convoquée avec l'autorisation de la Commission du Codex Alimentarius, est ouverte aux États Membres et Membres associés des deux organisations et aux observateurs. Les États Membres et Membres associés des deux organisations qui ne font pas partie de la Commission du Codex Alimentarius pourront participer aux débats en qualité d'observateurs. Les frais de participation aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi que les frais de voyage des délégations des Membres de la Commission et des observateurs, sont à la charge des gouvernements ou organisations intéressés.

Les travaux de la session se dérouleront en anglais, en français et en espagnol. Le gouvernement hôte assumera la responsabilité de l'interprétation simultanée.

L'ordre du jour provisoire de la session est joint à la présente invitation. D'autres documents pourront être téléchargés à l'adresse suivante: <ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/tfaf/tfaf7> dès qu'ils seront disponibles. Des informations supplémentaires sur la septième session du Groupe intergouvernemental spécial sur l'alimentation animale sont disponibles sur le site: www.codextfaf.ch.

Le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS souhaiteraient être informés, avant le **4 janvier 2013**, des noms, titre officiel et adresse des représentants ou observateurs désignés pour participer à la session.

Le Secrétariat du Groupe intergouvernemental spécial sur l'alimentation animale a mis en place un système d'enregistrement en ligne. Les points de contact du Codex et les organisations internationales ayant le statut d'observateur à la Commission du Codex Alimentarius sont priés de bien vouloir utiliser le système d'enregistrement en ligne en accédant au lien suivant: www.codexmeetingmanager.com. L'accès au système et le mot de passe pour effectuer l'enregistrement en ligne ont été fournis à tous les membres et observateurs du Codex. Dans le cas contraire, veuillez contacter: info@codexmeetingmanager.com.

L'alternative est d'envoyer les noms, titres officiels et adresses des représentants ou observateurs désignés pour participer à la session au Secrétariat du Groupe intergouvernemental spécial sur l'alimentation animale par courriel à l'adresse secretariatTFAF@blw.admin.ch, avec copie au Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie), par courriel à l'adresse codex@fao.org.

Il conviendrait que les participants s'informent auprès de l'Ambassade ou du Consulat de la Suisse les plus proches, des visas et autres documents nécessaires pour entrer dans le pays.

La présente invitation est envoyée aux destinataires des pays invités dont le nom figure sur les listes officielles de correspondance de la FAO et de l'OMS, comme suit:

Pour SUITE À DONNER, selon le cas:

Ministères des affaires étrangères,
Ministères de l'agriculture ou
Ministères de la santé, selon le cas
Services centraux de liaison pour les questions liées à
la Commission FAO/OMS du Codex
Alimentarius

Pour INFORMATION:

Bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO
Bureaux de Liaison de la FAO
Représentants de la FAO
Bureaux régionaux de l'OMS
Représentants de l'OMS
Missions permanentes auprès de l'Office
des Nations Unies à Genève, ou des institutions spécialisées
Représentations permanentes auprès de la FAO/Ambassades à Rome

Cette invitation est également adressée aux chefs de certaines organisations internationales.